

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 25/2 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.2.61422

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Michael HENKER, Margot HAMM, Evamaria BROCKHOFF (éd.), *Bayern entsteht. Montgelas und sein Ansbacher Mémoire von 1796*. Katalog zur Ausstellung des Hauses der Bayerischen Geschichte in Zusammenarbeit mit dem Bayerischen Hauptstaatsarchiv in Ansbach und München 1996/97, Regensburg (Pustet) 1996, 240 p. (Veröffentlichungen zur Bayerischen Geschichte und Kultur, 32/96).

Il est bien rare que l'historien ne trouve pas de quoi satisfaire sa curiosité en lisant les catalogues des expositions organisées en Allemagne sur des sujets historiques. En effet, le plus souvent ils ne consistent pas en une simple description des objets exposés, accompagnée d'illustrations plus ou moins bien choisies. Ils comprennent en général deux parties: l'une comportant des études scientifiques sur le thème concerné, l'autre, le catalogue proprement dit, richement illustré, dans lequel chaque objet exposé fait l'objet d'une présentation et d'une explication ou d'un commentaire destinés à en expliquer l'importance historique. L'ouvrage dont il est ici rendu compte a respecté cet usage.

Entre 1980 et 1996, onze expositions, chacune ayant donné lieu à l'édition d'un riche catalogue ont ainsi intéressé, directement ou non, l'histoire de la Bavière des débuts du XIX^e siècle¹. La dernière en date, due à la diligence de la Maison de l'Histoire de Bavière aidée par le Bayerisches Hauptstaatsarchiv, porte un titre qui peut surprendre un court instant: »La Bavière vient au monde – Montgelas et son Mémoire d'Ansbach 1796«. Tout le monde sait, en effet, que les véritables origines de l'état bavarois sont à chercher dans le passage de l'antiquité tardive au haut Moyen Âge². Tous les historiens, aujourd'hui, fixent, en revanche, la naissance de la Bavière moderne aux réformes administratives entreprises par le ministre Montgelas (1759–1838) dans les dernières années de l'Electorat et les premières du Royaume, réformes dont leur auteur avait présenté les grandes lignes dans un »Mémoire présenté à Monseigneur le Duc le 30 septembre 1796«³. C'est le deuxième centenaire de la rédaction de ce Mémoire qui a servi de prétexte à l'exposition et au catalogue qui l'a accompagnée. Disons tout de suite qu'en réalité, c'est toute la carrière de Montgelas et toute l'histoire de la Bavière sous son ministériat, parfois même avant et après, qui ont été ainsi présentées au public.

Les organisateurs de l'exposition ne cachent qu'ils entendaient donner à celle-ci un but didactique. C'est ainsi que, dans son *Grußwort*, l'actuel ministre-président, Edmund Stoiber écrit (p. 6) que, grâce aux réformes de Montgelas, la Bavière a pu, à travers deux révolutions⁴, conserver son identité alliant, au même degré, tradition et progrès et exprime le vœu que l'exposition contribue à renforcer, chez les Bavarois, l'aptitude à prendre conscience de la nécessité inéluctable de s'adapter aux changements économiques, technologiques et sociaux et à leur donner l'audace de participer avec énergie et créativité à ce processus d'adaptation. Pour l'auteur, anonyme, de l'introduction⁵, le principe fondamental qui préside à cette exposition, le thème de la »Revolution par en haut« qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, la réforme du système administratif en place et son adaptation aux circonstances, est actuellement plus actuel que jamais. On pouvait craindre, dès lors, que les rédacteurs des notices proprement historiques de ce catalogue, n'aient été tentés de »solliciter« quelque peu la réalité historique pour en tirer des arguments adaptés aux problèmes de notre époque. Il n'en est heureusement rien, les auteurs des études historiques, ceux des explications accompagnant la présentation des documents exposés, ont laissé le lecteur libre de tirer ou non, de leurs textes, des leçons pour l'actualité.

1 On en trouvera la liste dans l'ouvrage dont il est ici rendu compte, à la page 229.

2 Comme le rappelle, dans le présent ouvrage, le *Grußwort*, du ministre-président Edmund Stoiber (p. 5).

3 Le destinataire était Maximilien IV Joseph duc de Deux-Ponts dont tout donnait alors à croire qu'il allait succéder à l'Electeur de Palatinat-Bavière Karl-Theodor ce qui, effectivement, arriva en 1799.

4 Il s'agit, évidemment, de celles de 1848 et de 1918.

5 »Bayern entsteht – Montgelas und sein Ansbacher Mémoire von 1796«. Einleitung, pp. 14–16, spécialement p. 16.

Bien que leur étant antérieur ce mémoire n'a pas, jusqu'à notre époque, retenu l'attention des historiens autant que le »Mémoire de Nassau« de Stein⁶ ou le »Mémoire de Riga« de Hardenberg⁷, l'un et l'autre exposant les idées de son auteur sur la »régénération« de la Prusse après la catastrophe de Iéna et sur la méthode et les instruments qu'il entendait utiliser pour y parvenir. Et cela bien que Montgelas ait eu la possibilité, ou la chance, de pouvoir poursuivre la réalisation de son programme bien plus loin que ses homologues prussiens, si bien que, tout compte fait, avant 1815, la Bavière était devenue un Etat infiniment plus moderne que la Prusse, même si elle était loin d'atteindre sa puissance. Le meilleur historien français de la Bavière, par exemple, Marcel Dunan qui, pourtant, a su analyser avec finesse la plus grande partie de l'œuvre de Montgelas, n'en parle pas⁸.

On ne peut même pas mettre ce silence au passif de la longue orientation »borussienne« de l'historiographie allemande (et autre). En effet si, pendant longtemps, l'on n'a pas parlé de ce document, c'est tout simplement parce que l'on ignorait son existence. Au moment où, en Allemagne, l'on a commencé à étudier, sans parti-pris, l'histoire de la Confédération du Rhin et de ses Etats membres, Eberhard Weis, dans les années 1960, a découvert ce »mémoire« dans les papiers de Montgelas conservés au château d'Egglhofen et, en 1970, en a donné une traduction en allemand, reprise in-extenso dans le présent volume⁹ en lui attribuant, le titre de »Ansbacher Mémoire« par lequel le document est désormais connu¹⁰. Ce document a été rédigé en français, il est vrai, comme le rappelle le catalogue, que son auteur, bien que né à Munich, appartenait à une famille de la partie francophone du vieux duché de Savoie qu'il avait étudié à Nancy et que le destinataire du Mémoire, le duc de Deux-Ponts, Maximilian IV Joseph, comme tous les souverains de l'époque, maîtrisait parfaitement la langue française et cela d'autant plus qu'il avait été officier dans l'armée du roi de France, notamment à la tête du régiment d'Alsace, stationné à Strasbourg¹¹.

Ce catalogue ne pouvait manquer d'accompagner la traduction allemande de ce mémoire d'un appareil critique¹². Dans d'autres études et, notamment, dans les deux contributions d'Eberhard Weis¹³, de même que dans les descriptions et commentaires de divers documents présentés à l'exposition, sont exposées les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, la personnalité, les idées, la carrière de son auteur. Une étude de Maria Schimke s'attache à mettre en lumière la mise en œuvre pratique de ce programme¹⁴. Le lecteur est ainsi invité à mesurer l'écart existant entre les projets et ce qui en fut réalisé. Enfin Reinhard Heydenreu-

6 »Über die zweckmässige Bildung der obersten und der Provinzial-, Finanz- und Polizeibehörden in der Preussischen Monarchie«, Nassau, 1 juin 1807.

7 »Denkschrift über die Reorganisation des Preussischen Staates«, Riga, 12 septembre 1807.

8 Marcel DUNAN, Napoléon et l'Allemagne. Le système continental et les débuts du Royaume de Bavière (1806-1810), Paris 1947.

9 P. 23-36. L'original de la traduction: Eberhard WEIS, »Montgelas' innenpolitisches Reformprogramm. Das Ansbacher Mémoire für den Herzog vom 30. 9. 1796«, Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte 33 (1970) p. 219-256.

10 Cf., dans le présent catalogue, DERS., »Ansbach 1796 – Der Aufstieg eines Staatsmannes, p. 47«: »Ich habe das mémoire von 1796 im französischen Originaltext 1970 editiert und den Inhalt erläutert«, cf. aussi, p. 50 n. 13.

11 Cela est rappelé, en particulier dans le catalogue, dans la notice 52, p. 98-99.

12 Page 23-24. Das »Ansbacher Mémoire«, Übersetzung: Oliver ZEISLER nach der Transkription von DERS., in: ZBLG 33 (1970) S. 243-256.

13 DERS., »Maximilien von Montgelas – Ein Lebensbild«, p. 37-44 et »Ansbach 1796 – Der Aufstieg eines Staatsmannes«, p. 45-51. On ne saurait négliger, non plus, l'introduction, non signée, »Einleitung«, p. 13-21.

14 Maria SCHIMKE, dans »Ansbacher Mémoire und die praktische Umsetzung seiner Reformideen«, p. 52-62.

ter, étudie la tradition constitutionnelle de la Bavière¹⁵, en partant de la constitution de 1818 – promulguée après que Montgelas eût été écarté des affaires, mais qui remplaçait celle qu'il avait lui-même mise en application en 1808 – pour aboutir à celle de l'Etat libre de Bavière de 1946.

Les circonstances de la rédaction du Mémoire sont bien exposées par Eberhard Weis. A l'époque où il est rédigé, son destinataire est un souverain sans état. Le duc de Deux-Ponts, bien qu'étant demeuré neutre dans la guerre opposant l'Empire à la France, avait dû fuir ses états occupés par les armées françaises¹⁶. Il avait trouvé refuge à Ansbach, la capitale d'un margraviat de Franconie, rattaché directement à la couronne de Prusse depuis 1791 et donc territoire neutre depuis que Berlin avait traité avec la France à Bâle en 1795¹⁷. Sur place, Maximilian Joseph et Montgelas avaient pu observer les bienfaits des réformes introduites par Hardenberg dans les deux margraviats d'Ansbach et de Bayreuth qu'il administrait au nom de la Prusse et achever de se convaincre, l'un et l'autre, de ce qu'une administration bien organisée, animée par de sains principes, pouvait être l'instrument d'une transformation profonde de l'Etat et de la société.

Peut-être, l'ouvrage aurait-il pu mettre davantage en lumière le fait que, compte tenu des circonstances qui avaient présidé à sa rédaction, ce texte constituait un véritable pari sur l'avenir, avec tous les risques que la chose pouvait présenter. En effet, ce Mémoire était destiné à conseiller le futur Electeur de Bavière sur les réformes qu'il devrait introduire dans son état lorsqu'il en serait devenu le souverain. Or, en septembre 1796, le fait était loin d'être acquis. On pouvait légitimement alors, compte tenu des circonstances politiques et diplomatiques, se demander si l'existence même de la Bavière, en tant qu'état indépendant, n'était pas menacée. En effet, Karl-Theodor, électeur palatin avant que de devenir électeur de Bavière et dont le duc de Deux-Ponts attendait l'héritage, avait toujours prêté une oreille attentive aux projets caressés par l'Autriche depuis Joseph II, d'un échange de la Bavière contre les Pays-Bas autrichiens. Durant la guerre menée contre la France, cette idée avait refait périodiquement surface et Karl-Theodor avait fini par entrer en guerre aux côtés de l'Autriche. Ce qui pouvait apparaître encore plus préoccupant était que le Directoire de son côté, n'avait pas écarté l'idée qu'il pourrait peut-être conclure la paix avec l'Autriche au prix du sacrifice de l'indépendance de la Bavière¹⁸, celle-ci étant alors menacée de connaître le même sort que la République de Venise en Italie. Il est vrai que d'autres facteurs pouvaient contrebalancer les craintes que le duc de Deux-Ponts pouvait nourrir quant à la dévolution de l'héritage bavarois. En effet, le 5 septembre 1796, Karl-Theodor avait conclu un armistice avec la France et, d'un autre côté, la perspective d'un échange de la Bavière contre les Pays-Bas apparaissait de plus appartenir au domaine des chimères, dans la mesure où la France semblait bien décidée à ne pas abandonner la Belgique ni même les territoires palatins cis-rhénans qu'elle occupait. De plus, depuis la paix de Bâle de 1795, le duc de Deux-Ponts et Montgelas savaient aussi que la France et la Prusse s'étaient mises d'accord pour que les princes dépossédés sur la rive gauche, du fait de son annexion à celle-ci, fussent indemnisés,

15 Reinhard HEYDENREUTER, »Bayerische Verfassungstradition«, p. 63–74.

16 Le catalogue, p. 92–93, évoque l'incendie, par les troupes françaises, de la résidence ducale du Karlsberg, dans la nuit du 10 février 1793. On se permettra de dire que l'unité chargée de l'opération était commandée par Frédéric de Dietrich, fils de Philippe François de Dietrich, le maire de Strasbourg chez qui Rouget de l'Isle chanta pour la première fois, ce qui devait devenir la »Marseillaise« (archives de la famille de Dietrich).

17 Il est à noter que c'est également en exil que Stein rédigea son mémoire de Nassau.

18 En décembre 1795, le ci-devant marquis de Poterat avait été envoyé à Vienne pour proposer à l'Autriche les deux tiers de la Bavière y compris Munich si elle abandonnait le Pays-Bas à la France et si elle consentait que celle-ci annexât la rive gauche du Rhin. Dans la seconde quinzaine de juillet 1796 l'empereur François II avait parut personnellement enclin à renoncer à la rive gauche du Rhin s'il pouvait récupérer la Lombardie occupée par Bonaparte et annexer une partie de la Bavière.

au moment de la paix générale, par la sécularisation de terres ecclésiastiques situées sur la rive droite du Rhin. Le Mémoire d'Ansbach se présente, sur plus d'un point, comme un vaste plan de modernisation devant s'appliquer, non pas à la Bavière telle qu'elle existait au moment où il fut rédigé, mais telle qu'elle se présenterait après avoir reçu, sur la rive droite, par la sécularisation d'états ecclésiastiques, les compensations dues à son souverain pour prix des pertes territoriales qu'il subissait sur la rive droite.

Il n'en demeurait pas moins que, le 30 septembre 1796, l'avenir de la Bavière était encore bien incertain. Sans doute pouvait-on espérer, sans que l'on en soit sûr, que l'armistice signé par l'Electeur palatin serait suivi d'un traité de paix, comme ceux qu'avaient signés le 7 août le duc de Wurtemberg et, le 22 août, le margrave de Bade. L'un et l'autre avaient alors abandonné à la France leurs possessions de la rive gauche du Rhin. En retour ils s'étaient engagés, lorsque le traité à conclure entre la France et l'empereur serait porté devant la Diète d'Empire, à obtenir que tout le territoire de ce dernier, situé sur la rive gauche du Rhin, soit réuni à la République française et qu'il soit sécularisé un nombre de principautés ecclésiastiques situées sur la rive droite, suffisant pour dédommager les princes laïques des possessions qu'ils perdraient sur la rive gauche.

La France et les princes concernés se trouvaient donc liés par un contrat où chacun trouvait son compte. La République s'assurait des appuis allemands dans sa revendication de la rive gauche et les princes avaient besoin du concours de la France, donc de sa victoire militaire, pour entrer en possession des compensations territoriales qu'ils espéraient. En dépit des succès de Bonaparte en Italie, cette victoire était loin d'être assurée. Les deux contributions d'Eberhard Weis rappellent opportunément que Montgelas et le duc de Deux-Ponts étaient bien décidés à jouer la carte française mais, tout au plus, pouvaient-ils être sûrs des dédommagements à recevoir pour la perte des territoires bi-pontins et, éventuellement cis-rhenans de Karl-Theodor. En ce qui concerne la Bavière la chose semblait plus problématique. On pouvait toujours craindre que la France n'autorisât l'Autriche à annexer la Bavière, pour le prix de la cession de la Belgique à la France. Tant que durerait la guerre, tant que la question des indemnités ne serait pas réglée, le Mémoire demeurait un pari sur l'avenir¹⁹. Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement à sa lecture, que Montgelas envisage que la Bavière devra, dans un avenir plus ou moins proche, s'assimiler de nouveaux territoires, ceux qu'elle aura reçus en indemnité de la perte des territoires bi-pontins et palatins de la rive gauche du Rhin, territoires qui, dans leur grande majorité, appartenait à des états ecclésiastiques, ce qui explique, sans doute pourquoi, il accorde tant de place aux affaires ecclésiastiques dans son plan de réformes.

Quoiqu'il en soit, le texte, fruit des idées personnelles de son auteur²⁰ et aussi de son expérience d'administrateur au service de la Bavière (1777-1787), puis du duché de Deux-Ponts (à partir de 1787), apparaît à sa simple lecture comme l'œuvre d'une personnalité perspicace, de beaucoup de sang-froid, d'un fin observateur des hommes et des événements de son temps, capable de retenir les leçons de l'expérience et, certainement, grand travailleur²¹. Il s'agissait pour Montgelas d'élaborer un projet visant à adapter la constitution et l'administration de la

19 La chance de Maximilien-Joseph et de Montgelas a été que Karl-Theodor meure (1799) avant que n'ait été réglée la question des indemnités (1803) dont les victimes furent les princes ecclésiastiques et les villes libres. Entrés en possession du duché de Bavière, ils furent indemnisés des pertes subies par l'Electorat palatin et par le duché de Deux-Ponts.

20 Eberhard WEIS fait remarquer, avec pertinence (p. 38), que l'adhésion de Montgelas à la secte des Illuminés de Bavière, n'a exercé aucune influence sur les principes édictés dans son Mémoire, pour l'excellente raison que les illuminés n'avaient aucun programme politique ou social.

21 Eberhard Weis, ne nous apprend-il pas que dans les trente mois qui ont suivi la rédaction de ce fameux mémoire il a rédigé, à l'intention du duc Deux-Ponts qui n'a, alors, que l'expectative de l'Electorat palatino-bavarois, plus de 1000 mémoires, instructions, lettres que celui-ci a approuvées et signées presque sans rien y changer (p. 49).

Bavière aux exigences de l'époque. On est donc loin d'un traité théorique, l'on se trouve bien plutôt devant le fil conducteur qui devra guider, selon son auteur, le fonctionnement de l'administration dans l'avenir. Sur sept doubles pages manuscrites il présente un tableau critique de l'administration bavaroise, telle que ses yeux la voient à l'époque de Karl-Theodor qu'il n'aime pas²², en même temps qu'il propose les mesures qui lui semblent nécessaires pour la rendre plus efficace. L'auteur se présente en adepte des Lumières, il ne rejette absolument pas ce qu'a fait l'Electeur de Bavière Max III Joseph (1745–1777) qui avait commencé une réforme de l'administration centrale et avait voulu renforcer le droit d'intervention de l'Etat dans les affaires ecclésiastiques. Montgelas entend également tirer les leçons de la Révolution française²³. Comme la plupart des intellectuels allemands, il se montrait partisan des principes sur lesquels l'Assemblée constituante avait fondé son œuvre: droits de l'Homme et du Citoyen, monarchie constitutionnelle, il rejetait en revanche tout ce qui était arrivé à partir de 1792: la Terreur, la déposition et l'exécution du Roi. Sa conviction est que les états allemands ne pourront subsister qu'à la condition, que les gouvernements procèdent à une «révolution par en haut»²⁴, seule méthode qui, depuis 1789, semble pouvoir réaliser les réformes nécessaires en évitant une révolution sanglante.

Au centre des réformes préconisée par Montgelas, l'organisation des ministères²⁵ et la place des agents de l'administration dans l'Etat réorganisé. Il est certain comme le fait remarquer Michael Henker (p. 97) que sans une profonde réforme dans ces deux domaines, il aurait été impossible de procéder à toute «révolution par en haut». Pour Montgelas, il ne saurait y avoir d'autre source d'autorité que l'Etat, c'est-à-dire qu'il distingue bien entre le souverain et l'Etat²⁶. Pour appliquer les décisions de l'Etat, il préconise une organisation centralisée, hiérarchisée, des différentes branches des administrations proprement dites, et les finances. Concrètement, il propose une stricte spécialisation des attributions de chaque ministre (affaires étrangères, finances, justice, affaires religieuses, guerre) dont la compétence serait, pour ce qui le concerne, étendue à tout le territoire et il renonce, par la même, au principe territorial qui voulait que chaque ministre ait, dans ses attributions, la haute main sur l'ensemble de l'administration, d'un secteur du territoire.

En même temps, aux échelons intermédiaires, des structures administratives et hiérarchisées solides, identiques sur tout le territoire, devaient avoir en charge la mise en application des décisions ministérielle. Afin de s'assurer de l'application et de la fidélité des serviteurs de l'Etat, il prévoit de leur garantir une place honorable dans la société. Les fonctionnaires ne seront plus protégés par le souverain mais par leur propre statut. Ils seront les serviteurs de l'Etat et non du prince. En même temps, l'accès aux fonctions publiques devrait être ouvert à tous. Des règlements stricts fixeront pour les fonctionnaires: le montant de leur traitement, de leur pension de retraite. Les conditions de recrutement et de rémunérations seront fixées par loi et non par la faveur. Ainsi pourra-t-on espérer voir se constituer une *Beamten-schaft* de qualité. Le catalogue, proprement dit donne beaucoup de détails sur l'organisation

22 Il est vrai que l'Electeur, au moment où il persécutait les Illuminés, avait révoqué Montgelas de ses fonctions au service de la censure des livres.

23 De la même manière, plus tard, sera-t-il influencé par les réformes napoléoniennes du Consulat et de l'Empire.

24 A noter que toute une partie de l'exposition, donc du catalogue (p. 103–206), était appelée «die angeordnete Revolution», que l'on peut traduire par «la révolution ordonnée» ou encore par «la révolution dans l'ordre».

25 Le projet de Montgelas ne prévoit pas l'existence d'un premier ministre, lui-même en dépit de l'étendue de ses attributions, ne recevra jamais ce titre. Il est vrai qu'il ne veut nullement dépouiller le prince de ses prérogatives, mais seulement fixer la manière dont celles-ci doivent s'exercer.

26 On peut ajouter aussi qu'il ne parle pas, du moins dans ce Mémoire, de faire de la Nation la source de toute souveraineté.

de la fonction publique²⁷. Devant la profusion et la variété des uniformes soigneusement décrits, dans la partie illustrée du catalogue, pour chaque grade, pour chaque fonction, le lecteur français, ne pourra s'empêcher de se demander si, comme en France, à l'époque napoléonienne, »la généralisation de l'uniforme devenu le signe extérieur de l'appartenance à un service public«, n'est pas à mettre sur le compte de l'influence des méthodes militaires sur les méthodes administratives²⁸, une preuve de plus que cet ouvrage invite à réfléchir bien au delà de ce qui en constitue le thème. Il est certain que pour ce qui est du style des uniformes l'influence directe de la France napoléonienne ne peut être cachée.

Pour en revenir au programme dressé par Montgelas, il faut ajouter qu'il prévoyait aussi l'égalité de tous les sujets devant l'impôt, l'indépendance des juges, la séparation de la justice et d'administration, la soumission à la surveillance et au contrôle de l'Etat de toutes les juridictions, la réforme du droit civil et du droit pénal, l'établissement par l'Etat d'un barème pour les frais de justice. Il voulait offrir aux paysans la possibilité de s'affranchir de la propriété éminente (*Obereigentum*) des nobles sur le sol et, en attendant, proposait de soumettre le paiement des redevances levées dans le cadre de la seigneurie foncière (*Grundherrschaft*) au contrôle de l'Etat. Il voulait restreindre la compétence de l'Eglise au seul domaine de la religion, supprimer les ordres mendiants, imposer une meilleure utilisation des couvents ce qui signifiait qu'il voulait les séculariser. A l'égalité entre les hommes, il voulait ajouter celle entre les religions, supprimer la censure et améliorer l'enseignement dans les écoles et les universités. Une instance placée au-dessus des ministères devait coordonner leur action. Il montrait ainsi clairement que le but à atteindre était, d'une Bavière agrandie, débarrassée de toutes les enclaves étrangères, et dans laquelle les ministères exerceraient tous les pouvoirs de l'Etat. Il rêvait de provoquer la naissance d'un patriotisme bavarois, et faire disparaître tous les particularismes, en plaçant sous un strict contrôle de l'Etat, l'Eglise et les »corps provinciaux«.

Comme le fait remarquer l'auteur de l'introduction (p. 16), il ne put, lorsqu'il était à même de mettre son programme en application, venir à bout des identités régionales, que ce soit dans la vieille Bavière, en Franconie ou en Souabe, phénomène qui caractérise encore de nos jours l'Etat libre de Bavière.

Il arriva à Montgelas de procéder à des réformes dont il n'était pas question dans son Mémoire, comme par exemple, l'introduction de la conscription. Eberhard Weis (p. 42) énumère les domaines dans lesquels l'œuvre accomplie fut considérable: création d'un corps de fonctionnaires instruits et efficaces, organisation de l'assistance aux défavorisés, améliorations à tous les degrés de l'enseignement, création d'infrastructures permettant des progrès dans l'exploitation des mines de sel, l'assistance aux pauvres et aux malades, la santé publique, l'établissement d'un cadastre, l'agriculture etc.

Pourtant, à partir de 1808, après la mise en application de la première constitution écrite de la Bavière, Montgelas appliqua une politique plus conservatrice et freina les réformes qui, sans cela, auraient délivré complètement les paysans des servitudes de la seigneurie foncière. Il est vrai qu'il était devenu, lui-même, un grand propriétaire foncier, qu'il appréciait la création d'une nouvelle noblesse par Napoléon. C'est ainsi qu'il fut conduit à repousser toujours davantage, l'installation d'un pouvoir législatif. En outre, on lui reprochait les excès d'un système administratif trop centralisé et d'une bureaucratie aux méthodes parfois des-

27 P. 145-169, »Vom Fürstendiener zum Staatsbeamten«.

28 C'est ce que Jean VIDALENC avait montré pour la France: Histoire militaire et histoire de l'Administration, dans: Histoire de l'Administration française depuis 1800. Problèmes et méthodes (Actes du colloque organisé le 4 mars 1972 par l'Institut français des Sciences administratives et la IV^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes) Genève 1975 (Centre de Recherches historiques et philologiques de la IV^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, V, Hautes études médiévales et modernes, 23), p. 17-34.

potiques. Les intrigues de ses adversaires dans l'entourage immédiat du souverain, en particulier, celles du futur roi Louis I^{er}, auxquelles on se permettra d'ajouter une ingratitude inélégante du roi Maximilien-Joseph, expliquent que celui-ci se soit séparé de son ministre en 1817.

L'ouvrage refermé, le lecteur retiendra d'abord qu'en Allemagne, les réformes de l'époque napoléonienne, purent plus facilement être menées à bien, dans les pays où il existait déjà une tradition du despotisme éclairé, qu'ailleurs. Il comprendra aussi que leur mise en œuvre requérait une entente étroite entre les souverains et les réformateurs car sans le soutien du premier les autres n'auraient rien pu faire. Surtout, il sera conforté dans sa conviction que l'histoire est faite par les hommes et qu'il est absurde de nier le rôle joué par certaines personnalités de la trempe de Montgelas.

Une bibliographie quasi-exhaustive, sans compter celles qui accompagnent la plupart des études et un index des noms de personnes qui en facilitera la consultation achèvent de faire de ce catalogue un outil de travail indispensable à tous ceux qui voudront se pencher sur l'histoire de Bavière et, de manière plus générale, sur les bouleversements politiques institutionnels et sociaux intervenus en Allemagne, à l'époque napoléonienne.

Roger DUFRAISSE, Paris/Caen

Jean TULARD (Hg.), Talleyrand. Mémoires. L'époque napoléonienne. Douais (Imprimerie nationale) 1996, 408 S. (Acteurs de l'Histoire).

Talleyrand, der mit Unterbrechungen von 1789 bis 1834 eine der führenden Gestalten der französischen Politik gewesen ist, hat bis heute, wie die zahlreichen, auch populären Biographien zeigen, das Interesse eines breiteren Publikums gefunden. Seine Memoiren, von denen er festlegte, daß sie frühestens 30 Jahre nach seinem Tod publiziert werden sollten, wurden jedoch erst später, nämlich 1891 vom Duc de Broglie veröffentlicht. Für die Historiker waren sie eine große Enttäuschung, da sie weder politische noch persönliche Enthüllungen enthielten. Zudem ist die Authentizität der Memoiren umstritten, da die Druckvorlage eine spätere Abschrift war und Talleyrand anscheinend selbst seinen Text mehrmals überarbeitete. Trotzdem ist sich die Forschung mittlerweile darüber einig, daß die Memoiren, aus denen Talleyrand schon zu seinen Lebzeiten im kleineren Kreis vorlas, von ihm selbst stammen, allerdings jede Einzelheit mit Vorsicht zur Kenntnis genommen werden muß. Der Hauptteil ist wohl im Jahre 1816 nach seiner Entlassung durch Ludwig XVIII. im Herbst 1815 verfaßt worden. Ein Teil, wie der über Talleyrands Beteiligung an der Entführung und Hinrichtung des Duc d'Enghien stammt aus dem Jahre 1824 und die zweite Hälfte über die Jahre 1830–34 wurde in den 30er Jahren vor seinem Tod niedergeschrieben. Talleyrand hat seine Memoiren zu seiner Verteidigung vor der Nachwelt und in eindeutig apologetischer Absicht gegen die Angriffe der Restauration verfaßt.

Die vorliegende, von Jean Tulard eingeleitete und ausgewählte Ausgabe umfaßt die Abschnitte des 1. Teils von Talleyrands Memoiren, die sich mit seinen Beziehungen zu Napoleon 1797–1814 sowie seinem Anteil an der Restauration der Bourbonen und mit seiner Rolle auf dem Wiener Kongreß befassen. Dies sind auch die interessantesten Teile der gesamten Memoiren. Talleyrand selbst wollte sie nicht als persönliche Erinnerungen verstanden wissen, da seine Person nicht im Mittelpunkt stehe; vielmehr enthielten sie *mon opinion sur les affaires de mon temps*. Dies ist zwar eine Untertreibung, unterstreicht aber den subjektiven Charakter der Memoiren.

Die Memoiren sind keine fortlaufende Erzählung. Einzelne Episoden, an denen Talleyrand beteiligt war und wofür er sich rechtfertigen zu müssen glaubte, werden ausführlich behandelt, so die Hinrichtung des Duc d'Enghien, Napoleons Intervention in Spanien, der Erfurter Kongreß und der Konflikt Napoleons mit dem Papst 1808–14. An diesen letzteren